



**Direction Départementale des Territoires des
Deux-Sèvres**

Monsieur le Directeur
39 avenue de Paris
BP 526
79022 NIORT CEDEX

SM/FJ/2018_05_464

Niort, le 3 mai 2018

Dossier suivi par : François JOSSE

Vos références : **M. Bailly** : dossiers 79-2018-065

Objet : CTMAs sur les bassins versants « Sèvre niortaise amont » et « Lambon »

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 4 avril 2018, vous avez sollicité l'avis de la CLE du SAGE du bassin de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin sur le dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur le programme de restauration des cours d'eau du bassin des trois rivières porté par le Syndicat des trois rivières « Guirande-Courance-Mignon ».

Je vous informe que

- Ce programme a d'ores et déjà été présenté pour avis à la CLE lors de sa séance du 9 mai 2016 sur sollicitation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de ses modalités de financement ;
- La CLE a émis un avis favorable, sans remarque ni réserve (avis dont vous voudrez bien trouver une copie en pièce jointe) ;
- La CLE n'envisage pas de formuler de nouvel avis sur ce même dossier au titre de la demande d'autorisation environnementale.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la CLE,


Elmano MARTINS

Pièce jointe : Copie du courrier portant avis de la CLE sur le projet de CTMA « Guirande-Courance-Mignon » adressé au maître d'ouvrage



Syndicat des 3 Rivières (S3R)
Monsieur le Président

Chemin des Sablonnières
79270 EPANNES

SM/FJ/2016_06_295
Niort, le 1^{er} juin 2016
Dossier suivi par : François JOSSE

Objet : Votre projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2016-2021

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis de la CLE du SAGE du bassin de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin sur votre projet de contrat territorial milieux aquatiques des rivières Guirande Courance et Mignon portant sur la période 2016-2021.

A cet effet, vous avez été invité à présenter votre projet devant la CLE lors de la séance du 9 mai dernier à Niort (79), puis à répondre aux questions ou demandes de précisions des membres de la commission. J'ai le plaisir de vous informer, qu'après présentation de votre dossier par vos services et un examen en séance, **la CLE a délibéré favorablement à l'unanimité sur ce projet.**

A titre d'information, vous voudrez bien trouver ci-dessous la décomposition du vote :

	Favorable	Défavorable	Abstention	Total des membres présents ou représentés en séance	Nombre total de membres de CLE
Projet de CTMA Guirande Courance Mignon	35	0	0	35	64

La CLE a noté avec satisfaction que la restauration morphologique et la continuité écologique (facteurs principaux du déclassement de ces cours d'eau) étaient bien au cœur de ce programme et des actions et travaux envisagés. Cet avis favorable n'est pas accompagné de remarques ou réserves.

La CLE a toutefois émis le souhait que les règlements d'eau actuellement à l'étude ou en projet fassent l'objet d'une présentation en CLE une fois formalisés.

Par ailleurs, au cours de la séance, les débats ont notamment porté sur les points suivants

- La difficulté pour les membres de la CLE de se bâtir une vision globale des actions menées pour la protection de la ressource en eau en raison de la multiplicité et de la superposition de contrats sur ce territoire (contrat milieux aquatiques, contrats de bassins d'alimentation de captages d'eau Grenelle et contrat territorial de gestion quantitative) ;

- La lutte contre les ragondins avec la nécessité d'un renforcement de la concertation intercommunale et d'une plus grande attention portée aux moyens techniques mis en œuvre (plannings, périodes de mise à disposition des cages en lien avec la disponibilité des acteurs locaux) ,
- La problématique de délimitation des cours d'eau sur ce territoire.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la CLE


Emano MARTINS

Copies :

Monsieur le directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne – délégation Poitou-Limousin